



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Godbout, de ce qui suit :

Conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, le conseil municipal a résolu de modifier la date de sa séance ordinaire du mois d'août 2026.

Ainsi, la séance ordinaire prévue le **10 août 2026 à 19 h** se tiendra plutôt le **24 août 2026 à 19 h**, à la salle du conseil située au **100, rue Alexandre, Godbout (Québec)**.

Les autres modalités de la séance demeurent inchangées.

DONNÉ À GODBOUT, ce 13 juillet 2026.

Marie-Pier Larouche

Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Godbout

